

REPUBLICQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DU PLANAY**  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SESSION ORDINAIRE – SALLE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
100, rue Saint-Grat – Chef-lieu- 73350 PLANAY  
LE MERCREDI 31 MARS 2021 A 20 H 00  
COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Etaient présents : 11 (votants 11)**

BENOIT Jean-René	X	BLANC Bernard	X	COLLETTE Fabrice	X	VALESCH Michaël	X
ARTICO Lucas	X	BLANC Rudy	X	COULOMBEL	X	FARINHA DE SOUSA David	X
GROMIER Caroline	X	JACQUET Julie	X	LEROY Lydie	X		

**Secrétaire de séance** : Mickaël VALESCH

En préambule à la séance, M. Le Maire rappelle à M. Lucas ARTICO, que le maire préside l'assemblée et décide du placement des élus et lui demande de bien vouloir s'y conformer. M. ARTICO refuse d'obtempérer et change de place. Le Maire, constatant ensuite que cet élu ne porte aucun masque, lui rappelle cette obligation dès l'entrée dans le bâtiment et pour toute la séance (comme mentionnée sur la convocation à la réunion du jour).

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et rappelle en préambule que conformément à la législation, la séance est retransmise en direct en audio via un lien téléchargeable sur le site de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**APPROUVE** à la majorité (2 contre : Lucas ARTICO, Rudy BLANC) le compte-rendu du conseil municipal du 28 décembre 2020.

**PREND ACTE** des délibérations prises par délégation du Conseil Municipal.

Considérant que les comptes administratifs du budget général et du budget de l'eau et assainissement sont conformes aux comptes de gestion du receveur municipal, et après que Monsieur Le Maire ait quitté la séance, **APPROUVE** à l'unanimité l'ensemble des comptes.

M. le Maire interrompt la séance quelques instants à 20 h15 suite à l'irruption dans la salle du conseil municipal de Mme NOBLINS-PETIT-DEMANGE Claire, qui ne porte aucun masque de protection, et qui souhaite assister à la séance. M. le Maire lui indique qu'elle n'est pas autorisée à pénétrer dans l'enceinte dans la mesure où le couvre-feu a débuté une heure auparavant, que nous ne sommes pas dans une situation dérogatoire au couvre-feu et que la séance est retransmise en direct sur une plate-forme numérique, dont le lien est en ligne sur le site internet de la commune. La séance peut ensuite reprendre.

Le Conseil municipal **AFFECTE** pour le budget de l'eau et assainissement, le déficit de la section d'exploitation (exercice 2020) de - 1 633.55 € au compte 002 de la section de fonctionnement 2021.

Au vu des résultats comptables 2021 liés aux écritures d'ordre de résiliation des baux emphytéotiques avec l'OPAC, et sur conseil de la comptable publique, **AFFECTE** (à la majorité, 1 abstention : Lucas ARTICO) pour le budget de la commune, les sommes excédentaires de la section de fonctionnement (exercice 2020) de 148 798.79 € au compte 002 de la section de fonctionnement 2021.

Après avoir pris connaissance, de la nouvelle structuration des taxes locales induites par la réforme de la taxe d'habitation mais sans incidence à la hausse pour le contribuable, **VOTE** à la majorité (2 contre : Lucas ARTICO, Rudy BLANC) les taux des taxes comme suit :

TYPE DE TAXE	PROPOSITION TAUX 2021
Taxe foncier bâti (Taux foncier 2020 + 11.03 % qui correspondent TFB 2020 départemental)	34.79 %
Taxe foncier non bâti	92.98 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	34.30 %

**VOTE** à la majorité (2 contre : Lucas ARTICO, Rudy BLANC), les budgets primitifs 2021 comme suit :

- **Budget de l'eau et assainissement :**

. Section d'exploitation :

Dépenses..... 209 434.20 €

Recettes..... 209 434.20 €

. Section d'investissement :

Dépenses..... 567 600.00 €

Recettes..... 567 600.00 €

- **Budget de la commune :**

. Section de fonctionnement

Dépenses..... 1 158 598.79 €

Recettes..... 1 158 598.79 €

Conformément à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT et la loi engagement et proximité du 27.12.2019, Monsieur Le Maire indique que les indemnités des élus (maire et adjoints) pour 2020 s'élèvent à 20 918.60 € brut.

. Section d'investissement

Dépenses..... 834 616.00 €

Recettes..... 1 699 301.00 € (le suréquilibrage de 864 685 € demeure lié aux écritures d'ordre générées par la résiliation des baux emphytéotiques avec l'OPAC amortissables sur 22 ans).

Le besoin d'emprunt qui portera essentiellement sur le projet de restructuration du bâtiment « L'école du Haut » sera reconsidéré en fonction des subventions obtenues.

Le Maire donne connaissance des demandes de subventions et rappelle aux élus administrateurs des associations énoncées de ne pas prendre part au vote. Le Conseil Municipal, **ALLOUE** donc les subventions comme suit :

ASSOCIATION	2021	VOTE
APE	750.00 €	
ACCA	350.00 €	2 abstentions : Fabrice COLLETTE – Lucas ARTICO
AFM	100.00 €	1 abstention : Lucas ARTICO
AMADEA	550.00 €	2 contre : Lucas ARTICO – Rudy BLANC
ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE (FNACA)	200.00 €	
AMICALE DONNEURS SANG DE LA VANOISE	200.00 €	1 abstention : Caroline GROMIER
AMIS DE LA CENTAUREE	500.00 €	
ASB BOZEL	800.00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS VAL VANOISE	150.00 €	
BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €	
CHORALE LES 4 SAISONS	80.00 €	
ENERGYM K'DANSE	1 000.00 €	
HARMONIE ECHO MONT JOVET	500.00 €	
RESTOS DU CŒUR	100.00 €	1 abstention : Lucas ARTICO
SKI ALPIN CHAMPAGNY	600.00 €	
SKI ALPIN PRALOGNAN	600.00 €	
TARENTAISE GYM	480.00 €	
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	450.00 €	1 abstention : Caroline GROMIER
<b>TOTAL</b>	<b>7 510.00 €</b>	

**ALLOUE**, à l'unanimité, une participation de 1 000 € à l'ONF dans le cadre de l'entretien des sentiers en forêt domaniale de la Dent du Villard.

Suite au versement en 2020 d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Val Vanoise (CCVV) pour les travaux réalisés dans le cadre de la GEMAPI et imputables sur le compte 2041512 amortissable, **ARRETE**, à l'unanimité, la durée d'amortissement du compte 204 sur le budget général de la commune à 30 ans.

**ABROGE**, à l'unanimité, la servitude passage instaurée sur la parcelle communale A 627 pour desservir la parcelle privée A 626 au lieudit La Rochette. Comme demandé par M. Lucas ARTICO, cette abrogation intervient à la demande du bénéficiaire de la servitude.

**APPROUVE**, à l'unanimité, la signature d'un protocole d'accord avec EDF pour des études de développement hydroélectrique. Il est rappelé que plusieurs entreprises ont été sollicitées et qu'EDF reste la seule à proposer une étude globale sur l'ensemble du territoire.

**CONFIRME**, à l'unanimité, l'avis favorable de la municipalité sur le projet d'un aménagement hydroélectrique sur le ruisseau des Airoliées.

**RENOUVELLE**, à l'unanimité, la convention de mise à disposition gratuite du Chalet de Rosoire à l'ANAE sachant que, comme demandé par M. David FARINHA DE SOUSA, l'entretien du bien reste à charge de l'association bénéficiaire.

**AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53. Ces recrutements interviendront pour renforcer les services technique et culturel. Mme Lydie LEROY souligne la nécessité de ces emplois.

**APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion de la Savoie (CDG73).

**APPROUVE**, à l'unanimité, le renouvellement de la convention d'adhésion au service d'intérim du CDG73

**MANDATE**, à la majorité (1 abstention : Lucas ARTICO), le CDG73 aux fins de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux.

**S'ASSOCIE**, à l'unanimité, à la procédure de consultation conduite par le CDG73 dans le cadre du risque «prévoyance» qui permet de faire bénéficier aux agents d'une « couverture complète » pour 6 ans, sans condition d'âge ou d'état de santé, et de proposer des prix attractifs dans le cadre d'une mutualisation à l'échelle du département.

**APPROUVE**, à la majorité (1 abstention : Julie JACQUET), le maintien de l'organisation du temps scolaire comme suit :

JOUR	HORAIRES MATIN	HORAIRES APRES-MIDI
Lundi	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 30
Mardi	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 30
Jeudi	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 30
Vendredi	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 30

Après que Monsieur Le Maire ait quitté la séance, M. Fabrice COLLETTE informe que M. Jean-René BENOIT est poursuivi pénalement dans l'affaire PETIT-DEMANGE pour vol avec recel de chiens, maltraitance sur animaux et détournement de fonds publics et que ce dernier sollicite la protection fonctionnelle de la commune. Il informe par ailleurs qu'une déclaration au titre du contrat « responsabilité civile et protection juridique » a d'ores et déjà été établie auprès de la SMACL, assureur de la collectivité.

L'assemblée s'est alors prononcée à bulletin secret (8 pour, 2 contre) pour accorder la protection fonctionnelle sollicitée par M. Jean-René BENOIT.

A la demande de M. David FARINHA DE SOUSA, il est précisé qu'une telle délibération doit intervenir pour chaque affaire particulière et ne peut en aucun cas concerner l'intégralité du mandat.

**APPROUVE**, à l'unanimité, le RPQS 2019 du SIAV transmis à l'ensemble des élus en version numérique préalablement à la réunion du conseil municipal

La séance est levée à 21 h 12

Fait à Planay, le 01 avril 2021

Le Maire,  
Jean-René BENOIT



